

Procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire
de la commune de Grangettes

Assemblée du 12 décembre 2022

Président	Christophe Menétrey, Syndic
Secrétaire	Camille Castella
Présents	16 personnes
Votants	14 personnes
Scrutateurs	Mme Marylise Bramaz

Le **Syndic** ouvre l'assemblée à 20.00 heures en saluant tous les citoyens présents et en les remerciant de s'être déplacés.

Le **Syndic** excuse, ce soir, Mme Jacqueline Modoux, Mme Sylviane Menoud, M. Jean-Marc Menoud, M. Yann Menoud, M. Ludovic Menoud, Mme Christiane Raboud et Mme Marie-Eve Kappler.

Le **Syndic** nomme une scrutatrice, Mme Marylise Bramaz.

Avant de déclarer l'assemblée ouverte, **Le Syndic** demande s'il y a des remarques ou des observations concernant la convocation et l'ordre du jour de l'assemblée.

En conformité avec l'art. 12 du règlement d'exécution de la loi sur les communes, **Le Syndic** informe que l'assemblée sera enregistrée ceci afin de faciliter la rédaction du procès-verbal.

Aucune remarque n'étant faite au sujet de la convocation, **Le Syndic** propose d'ajouter un point au tractanda « Nomination de deux personnes supplémentaires à la commission financière ». En effet, selon la loi sur les finances communales, la commission financière doit maintenant être composée de 5 membres au minimum. **Le Syndic** procède donc au vote pour le changement du tractanda.

➤ **RÉSULTAT DU VOTE** LE NOUVEAU TRACTANDA EST ACCEPTÉ À L'UNANIMITÉ, SOIT PAR 14 VOIX.

1. Approbation du procès-verbal de la dernière assemblée communale du 9 mai 2022. (Publié sur le site internet www.grangettes-pres-romont.ch et disponible au secrétariat communal dix jours avant l'assemblée, il ne sera pas lu)
2. Budget 2023
 - 2.1. Budget de fonctionnement
 - 2.1.1. Rapport de la commission financière – approbation

- 2.2. Budget des investissements
 - 2.2.1. Rapport de la commission financière – approbation
3. Nomination de deux personnes supplémentaires à la commission financière
4. Approbation des nouveaux statuts de l'Association Glâne Région – AGR
5. Approbation des statuts de l'Association scolaire Le Châtelard, Grangettes et Massonnens – ASCGM
6. Dossier éolien – informations
7. Trottoir – aménagement cheminement piétonnier « Route d'Estévenens – Centre-Village »
8. Divers

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 9 mai 2022

Le procès-verbal a été publié sur le site internet de la commune. Ce dernier était également disponible pour consultation au secrétariat communal. **Le Syndic** demande s'il y a des questions ou remarques en lien avec le procès-verbal. Comme ce n'est pas le cas, il invite celles et ceux qui l'approuvent de bien vouloir s'exprimer par main levée.

➤ **RÉSULTAT DU VOTE** **LE PROCÈS-VERBAL EST ACCEPTÉ À L'UNANIMITÉ, SOIT PAR 14 VOIX.**

Le Syndic remercie la secrétaire pour sa rédaction.

2. Budget 2023

2.1. Budget de fonctionnement

Le Syndic passe en revue chaque position du budget et informe que tout est conforme aux prévisions pour le CO et Epicentre ainsi que pour le Réseau Santé Glâne, tous les autres postes sont en légère hausse.

Comme annoncé lors des dernières assemblées, le MCH2 demande de prendre en compte tous les investissements réalisés depuis 20 ans et d'inclure l'amortissement dans les comptes de fonctionnement. Ceci pèjore considérablement le résultat à hauteur d'environ CHF 35'000.-. Un don de la part de Patenschaft ainsi que des subventions permettent d'inscrire un montant d'environ CHF 17'000.- dans les revenus.

Il ajoute que le Conseil communal s'est montré prudent dans l'élaboration du budget en raison de la situation économique actuelle. Il précise aussi que plus la commune fait d'investissements, plus les amortissements seront élevés, bien qu'ils diminuent chaque année.

Le Syndic annonce donc un déficit de CHF 9'629.36 et informe l'assemblée sur l'état des liquidités qui s'élèvent à environ CHF 130'000.- à la BCF et à environ CHF 160'000.- à la Raiffeisen.

Libellé	Budget 2023 – Récapitulatif des comptes de fonctionnement	
	Dépenses	Recettes
0 Administration générale	109'734.01	33'726.00
1 Ordre et sécurité public, défense	25'339.30	10'500.00
2 Formation	295'930.66	
3 Culture, sport et loisirs	2'600.00	
4 Santé	105'252.70	1'500.00
5 Prévoyance sociale	104'348.15	
6 Trafic et télécommunications	64'642.46	17'106.58
7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire	68'253.66	72'182.20
8 Economie publique	5'767.20	750.00
9 Finances et impôts	300.00	636'774.00
	Total	782'168.14
	Excédent	9'629.36

Le Syndic demande si l'assemblée à des questions ou des remarques par rapport au budget de fonctionnement, ce qui n'est pas le cas.

2.1.1. Rapport de la commission financière – approbation

M. Willy Gobet donne lecture du rapport de la commission financière.

En date du 16 novembre 2022, la commission financière a procédé à la vérification des budgets annuels pour 2023 en présence de M. Christophe Menétrey, Syndic, Mme Sylviane Meyer, boursière, M. Joseph Lauper et M. Willy Gobet. La commission financière déclare que le budget de fonctionnement et des investissements a bien été préparé et que tous les documents ont été fournis et ont donné entière satisfaction. La commission financière recommande à l'assemblée d'accepter ce budget avec un déficit de CHF 9'629.-.

Le Syndic remercie M. Willy Gobet pour son rapport. Il procède alors au vote.

➤ **RÉSULTAT DU VOTE** LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT EST ACCEPTÉ À L'UNANIMITÉ, SOIT PAR 14 VOIX.

2.2. Budget des investissements

Le Syndic annonce qu'il n'y a rien de spécial à signaler. Il s'agit de report d'investissements des années précédentes. Le montant pour la route de la Neirigue a été enlevé des investissements car les travaux sont maintenant terminés et se trouve donc dans les amortissements.

Budget 2023 – Récapitulatif des comptes d'investissements

Libellé	Budget 2023	
	Dépenses	Recettes
0 Administration générale		
1 Ordre et sécurité public, défense		
2 Formation	2'236.55	
3 Culture, sport et loisirs		
4 Santé		
5 Prévoyance sociale		
6 Trafic et télécommunications	158'000.00	
7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire	33'667.55	
8 Economie publique		
9 Finances et impôts		
	Total	193'904.10
	Excédent	193'904.10

2.2.1. Rapport de la commission financière – approbation

Le rapport de la commission financière ayant été lu au point 2.1.1., **Le Syndic** procède directement au vote de l'approbation du budget des investissements.

➤ **RÉSULTAT DU VOTE** LE BUDGET DES INVESTISSEMENTS EST ACCEPTÉ À L'UNANIMITÉ, SOIT PAR 14 VOIX.

Le Syndic en donne décharge à la caissière et remercie Mme Sylviane Meyer pour son travail.

3. Nomination de deux personnes supplémentaires à la commission financière

Selon la loi sur les finances communales sous MCH2, la commission financière doit maintenant se composer de cinq membres au lieu de trois actuellement, Mme Marie-Eve Kappler, M. Willy Gobet et M. Joseph Lauper. **Le Syndic** demande à l'assemblée si deux personnes sont intéressées à rejoindre cette commission.

Mme Laure Castella et **M. Nicolas Mouron** s'annoncent et sont élus par l'assemblée par applaudissements.

Le Syndic remercie la commission financière actuelle ainsi que les deux nouveaux membres de prendre du temps pour le bien de la commune.

4. Approbation des nouveaux statuts de l'Association Glâne Région – AGR

Le **Syndic** explique que l'Association à Buts Multiples de la Glâne (ABMG) deviendra l'Association Glâne Région (AGR) au 1^{er} janvier 2023 et chapeautera la gouvernance régionale de la Glâne. A cet effet, les statuts de l'association ont subi une révision complète, notamment dans le but de reprendre certaines tâches assurées actuellement par la Région Glâne-Veveyse.

Les nouveaux statuts ont été publiés sur le site internet de la commune et étaient également disponibles pour consultation au secrétariat communal. **Le Syndic** demande s'il y a des questions ou remarques en lien avec les nouveaux statuts. Comme ce n'est pas le cas, il invite celles et ceux qui l'approuvent de bien vouloir s'exprimer par main levée.

- **RÉSULTAT DU VOTE** LES NOUVEAUX STATUTS DE L'ASSOCIATION GLÂNE RÉGION – AGR SONT ACCEPTÉS, SOIT PAR 13 VOIX ET 1 ABSTENTION.

5. Approbation des statuts de l'Association scolaire Le Châtelard, Grangettes et Massonnens – ASCGM

Le **Syndic** indique que l'Association scolaire Le Châtelard, Grangettes et Massonnens (ASCGM) a pour but d'exercer toutes prérogatives et devoirs incombant aux communes, en matière d'école primaire. A la suite de bonnes expériences réalisées pour d'autres domaines de compétences communales comme le GAGEC pour l'eau, les Conseils communaux des trois communes proposent aux citoyens la création d'une association intercommunale pour concrétiser et inscrire dans la durée la collaboration dans le domaine scolaire.

Il ajoute que dans le cadre du fonctionnement, il n'y aura pas de conséquences financières pour la commune suite à cette nouvelle organisation. Il indique qu'un investissement probable en vue d'un nouveau complexe scolaire sera soumis en assemblée communale au printemps et qu'une séance d'information est agendée au mercredi 29 mars 2023.

A cet effet, les statuts doivent être votés en assemblée communale dans les trois communes afin de permettre la constitution de l'association en janvier 2023.

Les statuts ont été présentés à la commission financière qui les préavise favorablement. **Le Syndic** laisse la parole à **M. Willy Gobet**. La commission financière a pris connaissance des statuts lors de sa réunion du 16 novembre dernier. Ils ont été lus et analysés, la commission financière donne donc son préavis positif à l'assemblée.

Les statuts ont été publiés sur le site internet de la commune et étaient également disponibles pour consultation au secrétariat communal. **Le Syndic** demande s'il y a des questions ou remarques en lien avec les nouveaux statuts.

Mme Laure Castella demande qui sera membre de cette association.

Le Syndic lui répond que le comité intercommunal des écoles se réunira en janvier 2023 afin d'élire le comité, le président et les délégués de chaque commune. Une commission financière sera aussi à mettre en place, pour laquelle il sera proposé certainement qu'elle soit composée de membres des commissions financières de chaque commune.

Comme il n'y a pas d'autres questions ni remarques, il invite celles et ceux qui l'approuvent de bien vouloir s'exprimer par main levée.

- **RÉSULTAT DU VOTE** LES STATUTS DE L'ASSOCIATION SCOLAIRE LE CHÂTELARD, GRANGETTES ET MASSONNENS – ASCGM SONT ACCEPTÉS À L'UNANIMITÉ, SOIT PAR 14 VOIX.

6. Dossier éolien – informations

Le Syndic passe la parole à M. Olivier Rey.

Ce dernier résume la situation actuelle. Les communes ayant entamé des démarches contre l'implantation des éoliennes dans le massif du Gibloux attendent toujours des réponses du tribunal fédéral et du Conseil d'Etat et ne savent malheureusement pas pourquoi aucune réponse n'est donnée. Une motion a également été déposée au Conseil d'Etat demandant une réponse sans avoir de nouvelles actuellement. Dernièrement, un recours à la COMCO, organe neutre, a été fait en raison des conflits d'intérêts présents dans ce projet. Le Conseil communal annonce qu'il n'y aura plus d'autres investissements à ce sujet tant qu'il n'y a pas de réponse concrète du Tribunal fédéral ou du Conseil d'Etat. La commune ne manquera pas de tenir informés ses citoyens.

Le Syndic demande s'il y a des questions. Aucune question n'étant formulée, il passe au point suivant.

7. Trottoir – aménagement cheminement piétonnier « Route d'Estévenens – Centre-Village »

Le Syndic passe la parole à M. Marc Raboud. Il annonce que la route, actuellement communale, va devenir une route cantonale dans les prochaines années. Au printemps 2022, la commune avait fait toutes les démarches pour mettre à l'enquête le projet de trottoir, mais en raison de ce changement d'affectation, le canton a demandé que des analyses supplémentaires soient effectuées sur le terrain. Actuellement, un géologue a été mandaté pour effectuer des sondages dans le sol et la commune attend son retour. La commune espère pouvoir donner une suite rapidement mais ne peut plus promettre de date.

M. Joseph Lauper demande s'il s'agira d'un trottoir ou d'un cheminement piétonnier.

M. Marc Raboud lui répond qu'il s'agira d'un trottoir.

Le Syndic ajoute que l'Etat demande des analyses supplémentaires concernant la stabilité du terrain qui retardent le projet. Il indique aussi que la commune a dû transmettre le dossier à un ingénieur civil, ce qui engendre des coûts supplémentaires.

Mme Véronique Lauper demande si la route va effectivement devenir cantonale.

Le Syndic lui répond par l'affirmative et informe que la commune a envoyé une lettre au Conseil d'Etat afin de faire opposition au tracé de la route. Aucune réponse n'est venue en retour jusqu'à ce jour.

M. Joseph Lauper demande si un déclassement doit être fait à un autre endroit afin que la route puisse passer en cantonale ici à Grangettes.

Le Syndic lui répond que oui, des remaniements ont été faits et le nombre de kilomètres ont été augmentés.

M. Philippe Roch ajoute que le premier projet était que la route cantonale passe par Massonnens direction Villaz-St-Pierre et non par Grangettes direction Vuisternens-devant-Romont. Le tracé a finalement été changé sans que la commune ne soit mise au courant.

Mme Marylise Bramaz demande ce qui détermine ces choix.

Le Syndic indique que la route restera telle quelle est et que l'entretien sera fait par le canton et plus par la commune.

Mme Marylise Bramaz demande s'il y aura des avantages économiques à ce changement d'affectation.

Le Syndic précise que le déneigement sera fait par le canton et plus par la commune, donc il y aura moins de frais de déneigement.

M. Philippe Roch ajoute que la route passe par Massonnens ou par le village, cela ne change pas grand-chose au niveau de la distance donc au niveau des frais de déneigement.

M. Stéphane Balocchi interroge sur le tracé de la route.

Le Syndic indique que le tracé sera de Vuisternens-devant-Romont à Sorens.

M. Nicolas Mouron demande si les frais du trottoir ne seraient donc pas plutôt pour le canton.

Le Syndic lui répond que le trottoir reste communal mais les normes d'une route cantonale doivent être appliquées. Il ajoute que des cantonniers sont déjà venus prendre des mesures de la route sans que la commune n'ait été avertie.

M. Stéphane Balocchi ajoute que le trottoir doit quand même être construit dans les normes et qu'il est normal que le canton demande plus d'information pour se couvrir.

Le **Syndic** répond que la commune a prévu de construire un trottoir qui tient et a pris les mesures pour le talus.

Aucune autre question n'étant posée, le **Syndic** passe au point 8.

8. Divers

Le **Syndic** donne, tout d'abord, la parole à **M. Cédric Humair**.

M. Cédric Humair indique que les barrières de la déchetterie verte ont été remplacées par des palissades qui permettront de protéger le talus et la rivière des déchets.

Il ajoute que le Centre de Tri de Romont a prévu d'ouvrir plus souvent le samedi en 2023.

M. Stéphane Balocchi indique qu'une fois, il était mentionné que c'était ouvert, mais malheureusement, ce n'était pas ouvert.

M. Cédric Humair précise que cela avait été transmis au Centre de Tri et que désormais toutes les ouvertures seront assurées.

M. Cédric Humair communique aux citoyens présents que ce dimanche 18 décembre 2022, Grangettes s'anime propose de regarder la finale de la coupe du monde à l'abri PC dès 15h30.

Le **Syndic** donne la parole à l'assemblée.

Mme Marylise Bramaz invite les citoyens, à l'occasion de l'inauguration de la restauration de l'orgue, au concert du Chœur mixte La Cécilienne qui aura lieu le vendredi 6 janvier 2023 à l'église de Grangettes.

M. Stéphane Balocchi demande si des lampadaires vont être éteints en vue d'une économie d'énergie.

Le **Syndic** indique que la commune a demandé des offres afin d'éteindre une partie de l'éclairage public la nuit, mais ce n'est pas aussi simple que cela paraît. Tout le système d'allumage doit être modifié et cela engendre des coûts très élevés. De plus, suite à la publication d'un article de presse mentionnant que l'Etat couperait l'éclairage sur les routes cantonales, le Conseil communal a décidé de ne pas éteindre l'éclairage public tant que la route est affectée à la commune.

M. Olivier Rey ajoute que le plus simple serait que la commune débranche les fusibles des lampadaires qui n'ont pas lieu d'être allumés.

M. Nicolas Mouron demande quel est le réel potentiel d'économie sur tous les lampadaires et **M. Willy Gobet** demande quel est le montant d'électricité par année.

Le **Syndic** répond que le potentiel d'économie est d'environ CHF 1'500.- si tous les lampadaires sont éteints de minuit à cinq heures du matin et que la commune a un contrat

d'entretien avec Groupe E. Si la commune débranchait elle-même les fusibles, cela serait facturé lors du contrôle par Groupe E pour remettre le lampadaire en ordre donc l'économie ne serait que minime.

M. Nicolas Mouron ajoute que si les fusibles des lampadaires sont débranchés et qu'il arrive un accident en raison d'un manque de luminosité, la responsabilité reviendrait certainement à la commune.

La parole n'étant plus demandée, **Le Syndic** remercie Mme Camille Castella et Mme Sylviane Meyer pour leur excellent travail, les membres du Conseil communal pour leur disponibilité et leur savoir-faire, toutes les personnes qui contribuent au bon fonctionnement de la commune ainsi que toutes les personnes présentes à l'assemblée, malgré le froid. Il souhaite également de belles fêtes de fin d'année à tout le monde.

Avant de conclure, **M. Cédric Humair** souhaite remercier, au nom du Conseil communal, M. Christophe Menétray, Syndic, pour son dévouement, son pragmatisme et son professionnalisme.

L'assemblée est close à 20h38.

Le Syndic

La Secrétaire

Christophe Menétray

Camille Castella